

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le vingt huit janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

**Étaient présents :** MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE, ALTARE Adjoint, BEVILLON, LANDAIS, PIVETEAU, BRIEAU, VERDEAU, CROISÉ, REMAUD, HAYREAU, BONNIN, LIMOUZIN, Nathalie BODET, GUERIN, CRÉPEAU, MERLET, BARRAUD, HERBRETEAU, GABORIEAU Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

- Madame GUICHETEAU ayant donné procuration à Monsieur HAYREAU.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Madame Séverine BARRAUD est élue à l'unanimité.

### PRÉAMBULE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission pour raisons familiales et professionnelles de Madame Ganaëlle BONNEAU et de Monsieur Jean-Yves DURAND. Du fait de sa présence dans le public, Madame le Maire donne la parole à Madame BONNEAU qui expose brièvement les raisons de sa démission liées notamment à ses nouvelles obligations professionnelles.

Madame le Maire reprend la parole et précise la situation de Monsieur Jean-Yves DURAND dont les responsabilités professionnelles sont importantes et dont l'état de santé de l'un de ses enfants réclame une présence accrue auprès de lui.

Madame le Maire les remercie chaleureusement tous deux.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité après que Madame BONNIN ait sollicité une précision sur la structure des votes de la délibération portant règlement des locations des salles communales et tarifs 2010.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle retire la délibération n° 3 de l'ordre du jour ; en effet, les crédits destinés aux derniers paiements du chantier de réhabilitation de la salle de tennis couverte figurent sur l'état des restes à réaliser – dépenses d'investissement – de 2009.

### ORDRE DU JOUR

#### **DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATIF**

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie ainsi qu'il suit le 4° de la délibération du 27 mars 2008 :

« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget » et indique que la délégation ci-dessus est consentie sans limitation de montant.

#### **ACQUISITION DES PARCELLES AB 370 ET AB 650 P – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 22 OCTOBRE 2009**

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie ainsi qu'il suit la délibération du 22 octobre 2009 en donnant un avis favorable à l'acquisition par la commune, à l'euro symbolique et à ses frais des parcelles AB 370 et AB 650 P d'une surface totale de 138 m<sup>2</sup>. Confirme autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition en l'étude de Maître Jean-Maurice DAVIET, Notaire associé aux Essarts, et décide de prendre en charge l'enrochement du talus sitôt que les parcelles appartiendront à la commune.

#### **TARIFS DE L'ACCUEIL JUNIORS**

Sur le rapport de Madame DELAIRE, le conseil municipal, à l'unanimité, vote comme dessous les tarifs de l'accueil juniors à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

activités régulières

type d'activité	ESSARTAIS		NON ESSARTAIS	
	tarif normal (1)	allocataires CAF < 700 *	tarif normal	allocataires CAF et MSA < 700
inscription à l'accueil junior : carte d'adhésion annuelle avec accord parental pour un départ au bout de 2 heures	10.00	8.50	13.00	11.50
demi-journée avec intervenant extérieur (supplément à la carte d'adhésion annuelle)	6.00	4.50	9.00	7.50
sortie dans un rayon de 20 km autour des Essarts	7.00	5.50	16.57	15.07
sortie dans un rayon entre 20 et 50 km autour des Essarts	10.20	8.70	42.07	40.57
sortie de plus de 50 km en Vendée	15.30	13.80	53.37	51.87
Sortie exceptionnelle d'une journée hors Vendée et hors parcs d'attraction	25.50	24.00	63.75	62.25

(1) le tarif normal inclut les ressortissants du régime général, de la MSA et de la fonction publique

(\*) Après déduction de l'aide CAF de 1,50 €

Et précise que les jeunes seront acceptés à partir de 10 ans jusqu'à 14 ans.

### **RAPPORT 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ÉTABLI PAR LA DDAF DE LA VENDÉE**

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation qui lui est faite et précise que ce rapport, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Vendée, est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public.

Monsieur BODET fait remarquer que la station de la Croix Blanche est à 117% de sa capacité nominale mais que les résultats sont bons. Il s'avère que ce sont les eaux claires parasites (infiltrations, fuites, mauvais branchements etc.) entrant dans le réseau d'assainissement EU qui augmentent les quantités.

En réponse à plusieurs conseillers municipaux, Madame le Maire précise que le dossier de pollution de la lagune de la Belle Entrée devrait se résoudre d'ici peu, un rendez-vous avec VEOLIA et la service de l'eau du conseil général étant pris pour la semaine prochaine.

Monsieur CRÉPEAU intervient pour signaler qu'en ce qui concerne l'eau potable, VEOLIA est confronté à la problématique des pertes sur réseau et s'attache à en trouver les causes.

### **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS – MODIFICATIF**

Sur la proposition de Madame le Maire, qui souhaite redéfinir les fonctions d'adjoint à la communication et d'adjoint à la culture, le conseil municipal, par 24 voix pour et une abstention, compte tenu de la démission présentée par Madame Ganaëlle BONNEAU-CHAUVIÈRE de son mandat de Conseillère Municipale et de son poste d'Adjoint au Maire,, fixe à 6 (six) le nombre des adjoints pour la durée résiduelle du mandat en cours et rappelle qu'en fonction des dispositions du code Général des Collectivités territoriales, les adjoints en poste remontent d'un rang dans l'ordre du tableau et que de ce fait, Monsieur Frédéric ALTARE élu 7<sup>ème</sup> adjoint le 25 septembre 2008 devient 6<sup>ème</sup> adjoint.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire donne connaissance d'un courrier électronique de félicitations qu'elle a reçu récemment au sujet des illuminations des fêtes de fin d'année, puis annonce officiellement que le Grand Départ du Tour de France 2011 aura lieu en Vendée et comprendra, aux Essarts, le 3 juillet, une étape contre la montre par équipes de 23 kilomètres, passant par Boulogne et La Merlatière.

Monsieur BODET demande qui financera. Madame le Maire lui répond que le Conseil Général participera, comme il l'a fait en 2005, mais qu'une part reviendra cependant à la commune. À la différence de 2005, la salle de Presse, le Village ainsi que certaines infrastructures seront installés aux Herbiers et y resteront pendant toute la durée de séjour du Tour en Vendée.

La Présentation officielle du Tour 2011 aura lieu à Paris le 19 octobre 2010.

Monsieur HERBRETEAU s'interroge sur l'intérêt d'une étape aux Essarts si la commune doit la financer.

Madame le Maire répond que c'est une très grande opportunité pour la Vendée qui pourra davantage se faire connaître. Monsieur LANDAIS précise que pour une commune du Bocage, contrairement à une commune littorale, les retombées économiques sont difficiles à chiffrer, mais que le Tour de France permet néanmoins au commerce local de commencer la saison estivale dans de bonnes conditions.

Madame le Maire reprend la parole et rappelle que le pot de départ offert par la commune à Anne-Gaëlle INIZAN, urbaniste qui part au CAUE est fixé le 3 février à 17 heures en mairie.

- 5 février Paysages de votre commune, maisons et vitrines illuminées – remise des prix
- 6 février de 9h30 à 12 heures, portes ouvertes au collège Saint-Pierre
- 8 février à 9 heures en mairie : 1<sup>ère</sup> réunion de validation des travaux du bureau d'études chargé de l'élaboration du plan d'accessibilité des voiries et espaces publics
- 5 mars à 19 heures : accueil des nouveaux arrivants,
- 30 avril au 3 mai : voyage en Allemagne dans le cadre du jumelage
  
- Reconnaissance de la constatation de l'état de catastrophe naturelle : le dossier a été adressé en préfecture en 2009 à la demande de riverains ayant subi des dégâts à leurs habitations par suite de la sécheresse. Dès qu'elle aura connaissance de l'arrêté interministériel de classement, la commune informera les riverains concernés.
  
- Piste cyclable départementale : les travaux devraient commencer en avril prochain. Il y aura 15km746 sur le territoire des Essarts. La Communauté de Communes du Pays des Essarts, est cependant compétente en la matière, et sa participation sera de 241 375 €uros dont 71 187 €uros pour le tronçon aux Essarts.

Madame DELAIRE informe qu'il y a un départ au multi-accueil et que les recrutements sont en cours.

Monsieur ALTARE revient sur les problèmes suscités par 3 branchements EP à problèmes pour des maisons de la Route des Sables qui ne sont pas collectées sur le nouveau réseau.

Monsieur GABORIEAU qui vient de participer à une réunion de l'Office du Tourisme s'enquiert du devenir du camping ; il trouve que le temps passe entre le moment où le conseil a décidé du principe de la vente, et s'étonne que certaines personnes ayant participé à la même réunion que lui aient pu, sans information, avancer des prix de vente ! ; Madame le Maire s'en étonne estimant que ce dossier concerne avant tout la municipalité essartaise. Elle rappelle également que la période est peu propice aux ventes de campings et se donne jusqu'au mois de mars pour nommer un régisseur au cas où la vente n'aurait pu avoir lieu.

Madame BODET, dont les obligations professionnelles ne lui permettent pas de consacrer à la commune autant de temps qu'elle le souhaiterait, remercie Madame SIRET pour l'envoi qu'elle fait à l'ensemble du conseil municipal des compte-rendus de réunions d'Adjoints dont elle apprécie le caractère synthétique.

Madame DELAIRE revient sur la réunion plénière du Conseil Municipal des Jeunes qui a eu lieu juste avant la séance de conseil et note avec satisfaction l'implication des jeunes qui sont très sensibles à l'environnement.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.